

Arrondissement de DUNKERQUE  
Canton de WORMHOUT  
**COMMUNE D'HERZEELE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 115/2023**

**OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – rue de la Chapelle Delattre  
(entre la rue des colombes et la rue des Chaumières) – CCHF**

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 24 mai 2023 – de Monsieur KERCKHOVE Gautier - de la CCHF 468 rue de la Couronne de Bierne, 59380 BERGUES

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de de création d'une traversée de voirie, rue de la Chapelle Delattre.

**A R R E T E :**

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, sauf riverains, rue de la chapelle Delattre, pour la création d'une traversée de voirie, à partir du 30/05/2023, et ce jusqu'à la fin des travaux.

ARTICLE 2 : La CCHF, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : [gdp.dunkerque@lenord.fr](mailto:gdp.dunkerque@lenord.fr)
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – [cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr)
- Monsieur KERCKHOVE Gautier - de la CCHF 468 rue de la Couronne de Bierne, 59380 BERGUES  
Chargé des travaux – email : [gautier.kerckkove@cchf.fr](mailto:gautier.kerckkove@cchf.fr)

Fait à HERZEELE, le 25 mai 2023

Le Maire,  
S.FRANCKE



ARRETE RENDU EXECUTOIRE  
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 25 mai 2023

Le Maire,

